

—
République du Bénin
—
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
—

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

CABINET DU RECTEUR

N° 1438-2020/UAC/SG/VR-AA/CeGIC



Abomey-Calavi, le 30 mars 2020

Communiqué

Suite aux situations de troubles du mardi 24 mars 2020 à l'Université d'Abomey-Calavi, le Recteur, au nom de l'équipe rectorale condamne fermement les actes de violences perpétrés et qui se sont soldés par le décès de l'étudiant DJAHO Théophile Dieudonné. Le Recteur appelle tous les acteurs de la communauté universitaire à la sérénité. Plus jamais de tels actes abjects à l'Université d'Abomey-Calavi.

Le Recteur, au nom de l'équipe rectorale présente ses sincères condoléances aux parents de l'étudiant décédé, à la communauté facultaire des sciences humaines et sociales et à toute la communauté universitaire d'Abomey-Calavi. Le Rectorat espère que les autorités compétentes aident à faire la lumière sur ce drame afin que les responsabilités soient situées.

Le Recteur, au nom de toute l'équipe rectorale invite toutes les étudiantes et tous les étudiants à mettre à profit ces congés, tenant lieu de confinement, pour préparer sereinement la reprise des activités académiques prévues pour le 14 avril 2020.

Par le dialogue et dans la concertation, tous les acteurs de notre communauté doivent travailler à garantir la protection des uns et des autres, gage du maintien d'un climat de quiétude, de sécurité et de liberté académique indispensable au bon déroulement des activités.



Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi,

Professeur Maxime da CRUZ